

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville**

**Office de Promotion et de Gestion Immobilière de BOUIRA**

**Avis de vente de locaux N°04/SOC/2016**

L'Office de Promotion et Gestion Immobilière de Bouira met en vente par voie d'adjudication au plus offrant le droit de jouissance des locaux a usage autre que l'habitation a travers divers localités de la Wilaya de Bouira sis aux cités suivantes :

- Cité 100/500 logts a Bouira.....12 locaux
- Cité 50/2000 logts a Bechloul.....15 locaux
- Cité 24/50/500 logts a Bordj Okhris.....13 locaux
- Cité 32/48/80/150/500 logts a Bordj Okhris.....04 locaux
- Cité 50/2000 logs a Ahl El Ksar.....02 locaux
- Cité 34/50/1750 logts a Ath Mansour.....01 local
- Cité 90/1700 logts a Ain Laloui.....01 local
- Cité 246 logts a AinBessem.....04 locaux

Les personnes physiques ou morales intéressées sont invitées à retirer les cahiers des charges auprès de la Direction Générale de l'Office (Département Gestion et Maintenance du Patrimoine) moyennant le paiement de 2.000.00 DA représentant les frais de reproduction des cahiers des charges.

Les soumissionnaires sont tenus de verser au compte bancaire de l'OPGI de Bouira une caution égale à 10% du montant de la mise a prix libellée au nom de l'OPGI de Bouira.

Le récépissé de dépôt de la caution doit être obligatoirement joint à la soumission (voir cahier des charges)

Les conditions, modalités et les délais de paiement sont précisés dans le cahier des charges.

Les offres devront parvenir sous double enveloppe cachetée a :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPGI DE BOUIRA**  
**CITES DES 1100 LOGEMENTS BOUIRA**

L'enveloppe extérieur doit être anonyme et ne porte que la mention

**AVIS DE VENTE PAR ADJUDICATION N/04/SOC/2016**  
**DES LOCAUX COMMERCIAUX « A NE PAS OUVRIR »**

Le délai de la soumission est fixé a vingt et un (21) jours a compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Le dépôt des offres se fera le 21ème jour au plus tard a 11h30 mn et l'ouverture des plis se fera a 13h00 au niveau de la Direction Générale de l'OPGI de Bouira.

Toute soumission parvenue après la date d'ouverture des plis est considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute soumission non conforme aux conditions ci-dessous énumérées et celles édictées dans le cahier des charges sera déclarée non recevable.

Les soumissionnaires sont invités à assister a la séance d'ouverture des plis.